

REMISE DU RAPPORT ANNUEL SUR LA FONCTION MILITAIRE DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Florence Parly, ministre des armées, a fait de l'amélioration de la condition du personnel du ministère des Armées l'une de ses grandes priorités. Dans ce cadre, elle a reçu le président du Haut comité d'évaluation de la condition militaire, le 8 septembre 2017, qui lui a présenté le 11^e rapport thématique sur la *fonction militaire dans la société française*. Cette contribution inspirera la préparation du plan d'accompagnement des familles et de la condition de vie des militaires demandé par le président de la République et que la ministre lui remettra en octobre.

La ministre des Armées a reçu vendredi 8 septembre Bernard Pêcheur, président du Haut comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM), qui lui a présenté le 11^e rapport thématique sur la *fonction militaire dans la société française*, remis deux jours plus tôt au président de la République.

Le Haut comité s'est attaché, à la suite de multiples auditions et déplacements, à mesurer la place, la perception et l'attractivité de la fonction militaire dans la société française. Son dernier rapport relève l'image très positive des militaires au sein de notre société. L'attractivité des armées s'avère satisfaisante, comme le démontre l'important volume de recrutements qu'elles ont pu réaliser ces dernières années. La fidélisation représente en revanche un défi permanent. Pour la consolider, l'accompagnement de la mobilité, le renforcement de l'attractivité et l'appui à la reconversion sont les maîtres-mots.

Le rapport réaffirme également l'importance de la préservation de l'unicité de la fonction militaire et du principe de disponibilité qui conditionne l'efficacité des forces armées. Il formule plusieurs recommandations visant à maintenir un juste équilibre entre les obligations et sujétions propres à l'état militaire et les garanties et compensations apportées par la Nation aux militaires et à leur famille.

COMMUNIQUE DE FLORENCE PARLY, MINISTRE DES ARMEES : OPERATION ALBATROS

La série d'ouragans sans précédent qui a frappé l'arc antillais a causé des dégâts considérables aux biens et aux personnes sur une zone immense. L'étendue des besoins d'assistance a mis en avant la nécessité d'amplifier la coordination au niveau international de l'ensemble des moyens de secours nécessaires pour aider les populations sinistrées.

C'est pourquoi, à notre initiative, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont décidé de mettre en place une structure militaire tripartite répondant à ce besoin de coordination. Florence Parly, ministre des Armées, salue cet exemple de coopération européenne et militaire, et remercie nos partenaires et alliés pour leur engagement dans ce mécanisme de coordination au service de populations ayant subi le passage de plusieurs ouragans.

Cette structure, baptisée *Multinational Caribbean Coordination Cell* (MNCCC), visera à établir et suivre en temps réel la situation logistique dans la zone afin d'identifier des options de mutualisation et d'optimisation au profit des différentes opérations nationales en cours et de tous les autres acteurs pouvant en avoir besoin (acteurs institutionnels, organisations internationales et non gouvernementales). Deux centres de coordination, armés par du personnel militaire de chaque nation, sont créés : un échelon stratégique situé Europe et un échelon opératif localisé à Curaçao aux petites Antilles néerlandaises. L'échelon stratégique est en charge de la synthèse à fins de mutualisation des acheminements militaires stratégiques des trois nations. L'échelon opératif a quant à lui pour mission d'assurer la synthèse et le suivi des déploiements, dispositifs, ressources et mouvements aériens et maritimes militaires sur l'ensemble des Caraïbes.

Cette opération qui permettra d'optimiser la réponse apportée aux nombreux besoins sur place porte le nom d'opération ALBATROS. Les premiers éléments de l'échelon opératif sont déployés jeudi 21 septembre afin d'atteindre une première capacité opérationnelle le plus rapidement possible.

BUDGET DEFENSE :

LES ARMEES PAIERONT LE SURCOUT DES OPERATIONS EXTERIEURES

Auteur : Michel Cabirol

Le gouvernement devra préciser si les surcoûts des opérations extérieures (OPEX) sont intégrés dans la trajectoire des dépenses de défense à hauteur de 2% en 2025. Le budget du ministère des Armées va prendre de plus en plus à sa charge le surcoût des opérations extérieures (OPEX), contrairement à la promesse faite par le candidat Macron en mars dernier. 650 millions d'euros en 2018, 850 millions en 2019, 1,1 milliard en 2020... Selon nos informations, le budget du ministère des Armées va prendre de plus en plus à sa charge le surcoût des opérations extérieures (OPEX), contrairement à la promesse faite par le candidat Macron en mars dernier. C'était dans l'air du temps, c'est aujourd'hui pratiquement acté dans la trajectoire de la future loi de programmation militaire (LPM) en cours de préparation et alors même que la revue stratégique menée par Arnaud Danjean n'est pas achevée. Le surcoût des OPEX a atteint 1,14 milliard d'euros en 2016. Soit autour de 1,4 milliard si on y rajoute les opérations intérieures (OPINT). Au total, 7.000 militaires français sont déployés aujourd'hui sur des théâtres extérieurs, dont 4.000 pour la seule opération Barkhane au Sahel. Au regard de son discours du 18 mars dernier, le candidat Macron avait été très clair sur le financement des surcoûts des OPEX : *"nous devons augmenter notre effort de défense. Je propose donc de porter les ressources de la défense à 2% de la richesse nationale, mesurée en termes de Produit Intérieur Brut, en 2025. C'est un objectif très ambitieux : si on tient compte des hypothèses actuelles de croissance du Produit Intérieur Brut dans les prochaines années, ce budget atteindra, hors pensions et hors surcoûts OPEX (opérations extérieures, ndlr), plus de cinquante milliard d'euros en 2025, contre 32 en 2017 (en fait, 32,7 milliards, ndlr)".* Pourtant, le nouveau chef d'état-major des armées (CEMA), le général François Lecointre a rappelé début septembre à l'université d'été de la défense qu'un *"complément de solidarité interministériel"* pour financer le surcoût des OPEX *"est extrêmement important pour montrer que ce ne sont pas les armées qui décident de leurs engagements"*. Si la provision pour financer les surcoûts se confirme dans les futures lois de finances initiale (LFI), le complément payé par la solidarité interministérielle va se réduire au fur et à mesure...

Un flou artistique

Est-ce à dire que finalement les surcoûts des OPEX sont intégrés dans la trajectoire des dépenses de défense à hauteur de 2% en 2025? Dans les armées, on estime à ce jour que non. Pourtant, tous les responsables gouvernementaux, qui se sont exprimés sur le sujet, entretiennent un certain flou artistique. A commencer par la ministre des Armées. Florence Parly, qui s'est exprimé la semaine dernière au ministère à Balard, a expliqué que le budget de la défense serait porté *"à 2% du PIB en 2025"*. Sans aucune autre précision. Emmanuel Macron n'avait pas non plus clarifié ce sujet lors de son interview accordé au "Point". Il n'avait pas précisé si l'effort de défense à 2% du PIB en 2025 incluait les surcoûts des OPEX : *"Durant le quinquennat qui vient, nous dépenserons 1,6 milliard par an en plus chaque année, avec comme objectif 2% de PIB à l'horizon 2025 pour le budget des armées"*. Point barre.

Une inflexion majeure du budget de la défense

Le compte n'y est pas pour atteindre de façon linéaire la barre des 50 milliards d'euros en 2025. Soit.. Pour autant, il est indéniable que le budget de la défense va augmenter de plus de huit milliards d'euros entre 2018 et 2022, passant de 34,2 milliards à 42,4 milliards d'euros. Entre 2023 et 2025, il devra donc augmenter de 2,5 milliards par an pour atteindre la barre des 50 milliards (hors pensions). Surcoût des OPEX compris ? A voir. Mais la ministre des Armées a finalement raison d'être *"fière de porter un budget historique pour nos armées"*, car c'est *"une*

inflexion, jamais connue en faveur du budget de la défense" qui "a été décidée par le Président de la République". En 2018, la hausse du budget du ministère des Armées devrait s'élever à 1,8 milliard d'euros (1,6 milliard si on en croit le Premier ministre Edouard Philippe, qui est toutefois fâché avec les chiffres), dont 650 millions d'euros de provisions en LFI pour le surcoût des OPEX. Ce budget, avait-elle précisé le 11 septembre sur BFM TV, "est définitif". Cette hausse permettra d'atteindre une première barre symbolique d'un effort de défense à 1,8% du PIB ([contre 1,77% en 2017](#) et 1,78% en 2016). "Cette hausse, pourtant, n'est qu'un jalon, le premier, a expliqué Florence Parly à Balard. Notre budget continuera à croître chaque année d'une somme sensiblement équivalente et nous permettra de répondre aux menaces contre notre pays. C'est un effort considérable de la Nation que nous demandons et nous sommes collectivement comptables de sa bonne utilisation

LE CONSEIL D'ETAT REJETTE LE RECOURS D'UN GENERAL, RADIE DE L'ARMEE POUR MANQUEMENT AUX OBLIGATIONS DE RESERVE ET DE LOYAUTE

Source, journal ou site Internet : Conseil d'Etat

Date 22 septembre 2017

L'Essentiel :

- Par un décret du Président de la République du 23 août 2016, le requérant a été radié des cadres de l'armée pour manquement aux obligations de réserve et de loyauté à l'occasion d'une manifestation ayant eu lieu le 6 février 2016 à Calais.
- Le requérant a contesté cette sanction devant le Conseil d'État.
- Par la décision de ce jour, le Conseil d'État rejette son recours.

Les faits et la procédure :

Le requérant est général de corps d'armée en deuxième section, qui comprend les officiers généraux qui ne sont plus en activité mais qui demeurent maintenus à la disposition du Ministre de la défense. Par un décret du Président de la République du 23 août 2016, il a été radié des cadres de l'armée à titre disciplinaire pour manquement aux obligations de réserve et de loyauté auxquelles il est astreint, à l'occasion d'une manifestation qui a eu lieu à Calais le 6 février 2016. Le requérant a contesté cette sanction devant le Conseil d'État.

La décision de ce jour :

Par la décision rendue ce jour, le Conseil d'État rejette le recours du requérant. Le Conseil d'État examine d'abord en détail le déroulement de la manifestation du 6 février 2016 à Calais et le comportement du requérant lors de celle-ci. Il rappelle que ce dernier avait appelé à participer à cette manifestation alors qu'elle avait été interdite par la préfecture, tout en ayant connaissance de cette interdiction, et relève, en outre, qu'à l'occasion de sa participation à cette manifestation, le requérant a pris publiquement la parole pour critiquer de manière virulente l'action des pouvoirs publics et des forces de l'ordre, en se prévalant de sa qualité d'officier général et des responsabilités qu'il a exercées dans l'armée. Au vu de ces éléments, le Conseil d'État juge que le manquement à l'obligation de réserve qui s'impose à tout militaire, y compris aux généraux placés en deuxième section alors même qu'ils ne sont plus en activité, est caractérisé et que la sanction de radiation des cadres infligée au requérant, en dépit de ses états de services et du fait qu'il n'a par le passé jamais fait l'objet d'une sanction, n'est pas disproportionnée. 2 Le Conseil d'État écarte également la critique mettant en cause la compatibilité de cette sanction avec l'article 10 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en jugeant que la restriction à la liberté d'expression constituée par l'obligation de réserve qui s'impose à lui en sa qualité d'officier de l'armée est légitime.